



## RÉUNION SPÉCIALE

Ville de Richibucto  
Le 24 janvier 2022

La réunion spéciale 24 janvier 2022 débute à 17h00.

Présent : Stella Richard, maire, Dwayne Thompson, maire adjoint, Marc Babineau et Lucie Vautour conseillers. Mélanie Savoie, greffière et Christine Richard. Dennis Mazerolle était absent.

### 22-09

Il est proposé par le conseiller Babineau que l'ordre du jour soit adopté, mais que l'item 4 (rezonage rue high) soit enlevé. Appuyé de la conseillère Vautour. Motion adoptée.

### Publication de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme

### 22-10

Il est proposé par la conseillère Vautour que le conseil continue les démarches pour la modification du zonage du terrain situé sur la rue Main (NID 25127465 et 25385188) avec la publication de l'article 111. Appuyé du conseiller Babineau. Motion adoptée.

### Nomination Agent chargée de l'exécution des arrêtés Karine Caron

### 22-11

Il est proposé par le conseiller Thompson que;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local et fixer leur manda;

IL EST RÉSOLU QUE la personne suivante soit nommée en tant d'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local selon la Loi sur la gouvernance locale (Loi) et ses règlements, la Loi sur la Police, la Loi sur l'urbanisme et ses règlements, et la loi sur l'administration du code du bâtiment et ses règlements :

**Karin Caron**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus comprenne les attributions prescrites par arrêté, la Loi, les règlements de la Loi et la Loi sur la police et toute autre Loi et Règlement de la Province du Nouveau-Brunswick.

ET QUE le poste d'agent chargé de l'exécution des arrêtés est employé à la préservation et au maintien de la paix publique dans les limites du gouvernement local;

ET QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement exécute sa discrétion selon les dossiers provenant du greffier ou des patrouilles dans le gouvernement local.

ET QUE la nomination ci-dessus continue tant que les personnes sont retenues par la Municipalité.

Appuyé du conseiller Babineau. Motion adoptée.

### **AJOURNEMENT**

**22-12**

Le conseiller Babineau propose l'ajournement à 17h20.

Melanie Savoie  
Greffière

Stella Richard  
Maire